

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 12
Présents : 7
Votants : 7

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 29 avril

Le Comité d'administration de la Caisse des Écoles de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de de Monsieur Ladislas Polski, Président
Date de la convocation du Comité d'Administration :
Envoyée le 16 avril 2026

OBJET : DELIBERATION N°5 - OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS 2027 AVANT LE VOTE DU BUDGET 2027

M. Ladislas POLSKI
Mme Annabel BECCATINI-GESREL
Mme Nathalie ROUX
Mme Françoise BERNIER
Mme Marie-France MALOUX
Mme Anne-Marie ROVELLA

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Viviane FARRUGIA représentée par Mme Céline MICHALET

EXCUSÉ(E)S :

Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY
M. Michaël FARAUT
Mme Elodie AVELLANEDA

ABSENT(E)S :

M. Didier RAZAFINDRALAMBO

DELIBERATION DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES

Séance du 29 avril 2026

N°5

Objet : Ouverture des crédits d'investissements 2027 avant le vote du budget 2027

Classification : 7.1 décisions budgétaires

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.1612-1 du CGCT qui prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »

VU la délibération du Comité d'Administration en date du 29 avril 2026 de vote du budget primitif 2026,

Considérant que les crédits à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1, c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites au budget primitif mais également celles inscrites aux décisions modificatives

Considérant la nécessité de mandater les factures d'investissement dès le service fait

Considérant les crédits à ouvrir dès janvier 2027 à hauteur de 25% des crédits votés en 2026

Après en avoir délibéré, le Comité d'Administration :

Autorise les engagements, la liquidation et le mandatement des mandats d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice N-1

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Le Président de la Caisse des écoles,



Ladislav POLSKI
Mairie de La Trinité

Vote du Comité :

Pour :

7.

Contre :

—

Abstention :

—